

Laon, le 2 septembre 2024,

RENTRÉE 24-25 : LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES COLLÈGES

26 500 élèves ont pris le chemin du collège en cette rentrée 2024. Travaux d'entretien et de rénovation, cantine, bourses, accessibilité numérique, soutien aux actions pédagogiques et culturelles... Cette année encore, le Département accompagne les collégiens axonais sur tous les fronts pour leur réussite scolaire.



Un niveau d'investissement maintenu pour les collèges axonais

Ce sont **57 collèges publics et 13 privés** qui ont fait leur rentrée dans l'Aisne ce 2 septembre et accueilli **26 500 élèves**.

En 2024, le Conseil départemental qui, en matière d'éducation, a la charge des collèges, a voté un budget de **38,4 M €** soit une dépense de **1 450 €** par collégien par an.

En effet, le Département assure la **construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges** avec plus de **11 M€** de travaux prévus cette année, notamment pour la construction du nouveau collège de Condé-en-Brie.

Le Conseil départemental a aussi la charge de **l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements des collèges**, dont les **matériels informatiques et les logiciels** nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative. Ainsi, les services informatiques départementaux assurent la mise à disposition de **l'ENT régional NEO, de l'outil de vie scolaire Pronote et de l'outil de gestion des CDI (BCDI)** pour plus de **182 000 €** par an. Les services assurent aussi l'entretien et le renouvellement du parc informatique des collèges : **ordinateurs fixes et portables, tablettes, tableaux numériques, vidéoprojecteurs...** pour **1,5 M€** par an.

Le Conseil départemental assure aussi la **restauration scolaire** au collège. Ce sont plus de **2 millions de repas** qui sont servis chaque année dans les collèges axonais et dont **le Département prend en charge 60 % du coût** (coût moyen d'un repas de 9,13 € pour un prix payé de 3,70 € par les élèves).

Un soutien aux familles de collégiens et actions pédagogiques toujours au rendez-vous

Le Conseil départemental est responsable **du transport scolaire des élèves en situation de handicap** (transport scolaire adapté), avec un budget 2024 s'élevant à **1,7 M€**.

Aides aux séjours éducatifs et linguistiques, opération « collèges au cinéma », Contrats départementaux Culture et Collèges, Offres pédagogiques des services du Département, SIG au collège, Cap'Collège Olympique... Le Département déploie divers dispositifs visant à accompagner et soutenir financièrement l'action pédagogique des professeurs et ouvrir de nouveaux horizons aux collégiens.

Chaque année, des **bourses départementales** sont allouées aux familles de collégiens afin de les aider à s'acquitter des frais de demi-pension ou d'internat. En 2023-2024, **425 000 € ont été octroyés à 2 954 élèves**.

*« Nous continuons à **agir avec ambition pour nos collèges sur tout le territoire**. Le Département poursuit ses efforts sur les politiques relevant de **ses compétences propres**. Malheureusement le **manque de ressources budgétaires** ne permet plus d'être en soutien d'autres collectivités ou en complément de l'Etat pour apporter des aides exceptionnelles en matière d'éducation. Nos actions en faveur de la jeunesse ont été maintenues, à l'image de **Cap'Jeunes**, bénéficiant aux 16-21 ans. Mais sans clarification des compétences des collectivités et **sans une réforme du mode de financement des Départements l'exercice budgétaire 2025 sera de nouveau difficile et imposera des choix** »* précise Nicolas Fricoteaux, président du Conseil Départemental, en cette semaine de rentrée.

Nouveau : Les bourses aux collégiens se dématérialisent

Pour cette rentrée scolaire 2024-2025, les demandes de bourses pour les collégiens se feront uniquement en ligne, via la plateforme numérique dédiée aux subventions du Département accessible facilement depuis le site internet www.aisne.com. Cette nouvelle plateforme, dont l'ouverture est prévue à la mi-septembre, permettra d'avoir accès en direct au suivi de son dossier. Un guide d'utilisation et un standard téléphonique dédiés seront mis à disposition des usagers. Le régime d'aide lui, reste inchangé.

NOUVEAU
Service en ligne

**BOURSES
AUX COLLÉGIENS**

2024-2025

IDEA

$a^2 + b^2 = c^2$

- ✓ Demande en ligne
- ✓ Dépôt du dossier
- ✓ Suivi en quelques clics

Date limite de dépôt : 15 DÉCEMBRE 2024

PLUS D'INFOS SUR
AISNE.COM